

L'indemnité d'entretien

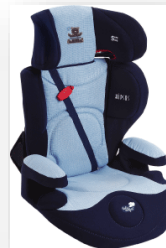
Elle se compte dès la première minute d'accueil, par jour de présence et par enfant

L'indemnité d'entretien sert pour :

Matériel de puériculture



Les sorties, les Transports



L'énergie



Hygiène- Entretien



Jeux et matériel pédagogique

